



**BNP PARIBAS**

**ASSEMBLEE  
GENERALE**

**18 mai 2021**

---

## QUESTIONS ECRITES POSEES PAR RECLAM FINANCE

### 1<sup>ER</sup> THEME : PRECISER ET APPLIQUER LA POLITIQUE CHARBON DE BNP PARIBAS

#### 1<sup>ère</sup> série de questions :

- a) → Etant donné que ni RWE ni Fortum/Uniper ne prévoient de sortir du charbon d'ici 2030 et qu'au contraire, elles intensifient leurs pratiques scandaleuses pour ralentir la sortie du charbon en Europe, pouvez-vous engager dès maintenant à suspendre tous vos services financiers à Fortum et RWE d'ici fin 2021 ?
- b) → Confirmez-vous que vous appliquerez la même sanction à toutes les entreprises qui n'auront pas annoncé de plan de sortie du charbon compatible avec votre exigence d'ici fin 2021 ?
- c) → Condamnez-vous l'usage de l'Energy Charter Treaty par les entreprises telles que Uniper/Fortum et RWE pour ralentir les politiques de sortie du charbon ?

#### Réponse du Conseil d'Administration aux questions a) et b) :

Nous ne souhaitons pas commenter sur des entreprises en particulier.

BNP Paribas fait régulièrement évoluer ses politiques et a encore renforcé ses engagements en 2020, demandant désormais à ses clients actifs dans la chaîne de valeur du charbon thermique (mines de charbon, centrales électriques au charbon et infrastructures liées au charbon) d'avoir un plan de sortie du charbon d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde<sup>1</sup>.

Par conséquent, BNP Paribas a procédé à une revue de son portefeuille de compagnies d'électricité et de sociétés minières liées au charbon en 2020, et a d'ores et déjà engagé la sortie de relation avec ses clients qui continuent de développer des capacités additionnelles de charbon ou qui n'ont pas l'intention de sortir de cette énergie, soit environ la moitié de son portefeuille, se traduisant par une perte de revenus annuels de plus de 50M d'euros.

Les clients restant en portefeuille sont des entreprises qui sont inscrites dans une trajectoire de sortie du charbon compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris, ou que le Groupe estime en capacité de s'aligner dans les années qui viennent. **Comme indiqué dans nos politiques publiques, la revue du portefeuille de clients producteurs d'électricité à partir de charbon sera finalisée en 2021. Elle entraînera la fin des relations commerciales avec les clients dont la stratégie de sortie du charbon thermique ne sera pas en ligne avec les dates de sortie fixées par le Groupe à cette échéance.**

Dans ce contexte, BNP Paribas conduit un dialogue rapproché avec les entreprises concernées. En ce qui concerne les entreprises allemandes, le délai de la revue à fin 2021 est d'autant plus important que des discussions ont cours dans le contexte des élections fédérales à venir en Allemagne (septembre 2021) pour une sortie du charbon potentiellement plus rapide qu'initialement prévu.

Les engagements pris en 2020 permettent à BNP Paribas de réduire significativement son exposition au charbon dans ses mix d'énergie primaire et secondaire financés, comme en témoigne leur alignement avec le *Sustainable Development Scenario* (SDS) OCDE de l'Agence Internationale de l'Energie. A fin 2020, la part du charbon est inférieure à 1,5% du mix énergétique primaire financé (extraction d'énergies fossiles) et ne représente plus que 14% du mix électrique financé (contre près de 19% en 2019).

---

<sup>1</sup> Les politiques sectorielles de BNP Paribas relatives à la [production d'électricité à partir de charbon](#) et à l'[industrie minière](#) ont été mises à jour en juillet 2020 en ligne avec cet engagement.

**Réponse du Conseil d'Administration à la question c) :**

L'Energy Charter Treaty est un traité signé par 53 pays qui définit un cadre juridique et politique dans les relations avec les investisseurs étrangers sur les marchés énergétiques nationaux. BNP Paribas observe avec attention les discussions actuelles, y compris celles menées par certains pays, sur de possibles évolutions de ce cadre réglementaire. Il est à noter que certains pays ont pu décider de sortir de ce traité par le passé. L'appréciation d'éventuels recours par des entreprises à ce traité n'entre pas dans les prérogatives d'une banque commerciale.

**1<sup>ère</sup> question bis :**

**→ Reconnaissez-vous que Glencore devrait être exclu de vos soutiens en application de votre politique dès cette année ?**

**Réponse du Conseil d'Administration :**

Nous ne souhaitons pas commenter sur une entreprise en particulier.

**1<sup>ère</sup> série de questions ter :**

**d) → Pouvez-vous clarifier comment votre politique tient compte de ses mécanismes et chaînes de responsabilité entre les maison-mères et leurs filiales ?**

**e) → Pour que votre politique permette réellement d'exclure les géants miniers, vous engagez-vous à appliquer votre politique et seuils d'exclusion aux maison-mères listées sur la Global Coal Exit List et plus seulement aux entités opérant directement ces mines ?**

**Réponse du Conseil d'Administration à la question d) :**

Vous soulignez que, dans les grands groupes, la majorité des financements sont levés par la maison-mère et les filiales de financement et non par les filiales directement actives dans la production de charbon.

Concrètement, en 2020, notre analyse du portefeuille dans le secteur de la production d'électricité (conformément à notre [politique sectorielle](#)) a conduit à l'exclusion de groupes d'affaires producteurs d'électricité dans leur ensemble. Par ailleurs, l'analyse prend en compte l'organisation juridique spécifique des groupes, la diversification de leurs activités et leur gouvernance.

En ce qui concerne plus particulièrement les entreprises actives dans l'extraction de charbon thermique, les nouvelles restrictions mises en place en 2020 s'appliquent aux entités légales détenant ou opérant des actifs miniers de charbon thermique (cf. pages 9-10 de la politique sectorielle [« Extraction minière »](#)). A noter que, conformément à la version antérieure de cette politique, les spécialistes de l'extraction de charbon thermique ont déjà été exclus en 2017.

**Réponse du Conseil d'Administration à la question e) :**

L'objectif des politiques charbon de BNP Paribas n'est pas de ne plus financer les « géants miniers » dans la mesure où il s'agit d'acteurs diversifiés exploitant de nombreuses matières premières, dont certaines jouent un rôle-clé dans la transition énergétique.

## 2<sup>EME</sup> THEME : CESSER TOUT SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES HYDROCARBURES

### 2<sup>ème</sup> série de questions :

- *Avez-vous prévu de prendre de nouveaux engagements sur le pétrole et le gaz d'ici la fin de l'année 2021 ?*
- *Comptez-vous vous engager à conditionner vos services financiers à l'abandon de nouveaux projets d'exploration et de production pétrolière et gazière par vos clients ?*

### Réponse du Conseil d'Administration aux questions 1 et 2 :

Au cours des dernières années, BNP Paribas a mis en œuvre des politiques destinées à mettre fin au financement des énergies les plus polluantes (charbon, spécialistes du gaz de schiste...). Il est devenu un leader mondial du financement de la transition écologique, et accompagne pleinement ses clients engagés dans cette transformation.

Le Groupe aligne progressivement les émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités de financement sur la trajectoire requise pour tendre vers la neutralité carbone en 2050. Il publie déjà depuis plusieurs années la trajectoire d'alignement de son portefeuille de crédits dans le secteur de la production d'électricité et a engagé des travaux méthodologiques concernant les autres activités économiques. C'est l'ensemble de l'économie mondiale qui est à terme concernée, même si la priorité est, dans un premier temps, donnée au secteur de l'énergie.

En avril 2021, BNP Paribas a adhéré, avec 42 autres banques internationales, à la Net-Zero Banking Alliance des Nations Unies. Dans le cadre de cette alliance, BNP Paribas s'engage à :

- Aligner les émissions de gaz à effet de serre induites par ses activités de crédit et d'investissement pour compte propre avec la trajectoire requise pour atteindre la neutralité carbone en 2050 (hausse de la température limitée à 1,5°C) ;
- Se fonder sur des scénarios de transition crédibles et publiés par des instances reconnues (GIEC, AIE) ;
- Faire porter en priorité ses efforts sur les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre et jouant un rôle-clé dans la transition vers une économie neutre en carbone ;
- Se fixer des objectifs intermédiaires, au plus tard à horizon 2030 ;
- Publier annuellement ses progrès et les plans d'action associés.

BNP Paribas poursuit ainsi ses analyses sectorielles, cette phase démarrant par le secteur de l'énergie, l'un des plus sensibles pour le changement climatique. Au sein du secteur de l'énergie, la production de pétrole et de gaz comprend à la fois des entreprises spécialisées, pour lesquelles s'engager dans une transition n'est pas toujours possible, et des groupes qui sont en train d'opérer un virage important pour diversifier leurs activités énergétiques, investir massivement dans les énergies renouvelables et contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone collective à l'horizon 2050.

**BNP Paribas se prépare, à terme, à prendre des engagements tenant compte de la réduction des émissions de gaz à effet de serre opérée par chaque entreprise pétrolière et gazière sur l'ensemble de ses activités et à affiner ses critères d'éligibilité des financements.**

Dans un premier temps, en mai 2021, le Groupe a décidé :

- **De prendre un premier engagement de réduction de 10%, d'ici 2025, de son exposition de crédit aux activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz calculée selon la méthodologie PACTA, apportant transparence et comparabilité, et intégrant le business mix de ses clients dans le contexte de la transition énergétique. Cet engagement situe BNP Paribas en avance sur le scénario SDS de l'Agence Internationale de l'Énergie, qui décrit la trajectoire à suivre par le secteur pour être en ligne avec l'Accord de Paris. Il fera l'objet d'un suivi annuel ;**
- De renforcer son dialogue avec ses clients pour identifier les meilleures pratiques, mieux comprendre leurs trajectoires et faciliter la mise en place d'une méthode d'alignement tenant compte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre propre à chaque entreprise ;
- D'œuvrer à une mobilisation massive de ses ressources et moyens pour accélérer le développement des énergies bas-carbone.

Cet engagement, aujourd'hui fondé sur les expositions de crédit, **sera progressivement complété par d'autres outils de mesure et de pilotage, comme les émissions de CO<sub>2</sub>, et par d'autres critères.** En parallèle, BNP Paribas poursuivra l'accompagnement de ses clients en transition tout en œuvrant à l'alignement de son portefeuille de crédits pour ce qui concerne les principaux secteurs émetteurs en gaz à effet de serre.

### 3<sup>EME</sup> THEME : SORTIR D'ICI 2030 DES SECTEURS PETROLE ET GAZ LES PLUS RISQUES

#### 3<sup>ème</sup> série de questions :

- *Allez-vous publier une stratégie de sortie de tous les pétrole et gaz non conventionnels d'ici fin 2021 ?*
- *Vous engagez-vous à ce que cette politique couvre les entreprises « expansionnistes » qui développent de nouveaux projets dans les pétrole et gaz non conventionnels ?*
- *Vous engagez-vous à conditionner vos soutiens à l'arrêt par vos clients du développement de nouveaux projets dans l'exploration, l'exploitation, le transport, le stockage, la transformation de pétrole et gaz de schiste, issus des sables bitumineux, de forages en Arctique, ou de forages en eaux très profondes ?*
- *Vous engagez-vous à adopter un calendrier de retrait précis de ces secteurs, garantissant une sortie totale d'ici 2030 ?*

#### Réponse du Conseil d'Administration aux questions 1 à 4 :

Depuis 2017, BNP Paribas est l'une des banques internationales avec la politique la plus stricte en matière d'encadrement des financements et investissements dans le secteur du pétrole et du gaz non conventionnels.

**BNP Paribas est la seule banque au monde à avoir exclu les spécialistes de gaz et pétrole de schiste ou issu des sables bitumineux, et les infrastructures liées à ces activités (pipelines et terminaux de liquéfaction de gaz).** Notre exposition de crédit aux spécialistes du pétrole et du gaz non conventionnels, qui s'élevait à plus de 4 milliards de dollars US en 2016, est ainsi tombée à **zéro en 2020**. Aux Etats-Unis, l'impact de cette politique s'est traduit par la perte de **100 millions d'euros de revenus annuels**.

De plus, en 2020, le Groupe a étendu ces exclusions au développement de projets de pétrole et de gaz dans des zones particulièrement à risque :

- Il exclut les financements de projets d'exploration ou de production de gaz et de pétrole en Arctique (offshore) depuis fin 2017. Cet engagement a été étendu en décembre 2020 à l'Arctic National Wildlife Refuge, une zone particulièrement sensible pour le climat et la biodiversité. Depuis cette date, **le Groupe exclut tout financement de projets de pétrole et de gaz situés dans l'Arctic National Wildlife Refuge.**
- Depuis décembre 2020, **il exclut également de ses activités de trading les exports de pétrole par voie maritime à partir de la région d'Esmeraldas en Equateur**, qui provient de la région des Amazon Sacred Headwaters en Amazonie.

Dès 2015, BNP Paribas a pris l'engagement d'aligner ses activités avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, en commençant par son portefeuille de crédits Corporate. Après avoir développé la méthodologie PACTA permettant de mesurer la trajectoire des portefeuilles de crédit des banques, en collaboration avec 2° Investing Initiative et quatre banques européennes, le Groupe a engagé des travaux sectoriels en commençant par la production d'électricité et la production de pétrole et de gaz. **Ces travaux ont précisément pour objectif d'aller au-delà de ses politiques d'exclusion des activités extrêmes, comme c'est le cas des hydrocarbures non conventionnels, pour adopter une vision d'ensemble des financements dans le secteur de l'énergie et orienter les flux financiers vers des activités compatibles avec l'Accord de Paris.**

**C'est pourquoi, en mai 2021, BNP Paribas a annoncé un objectif intermédiaire de réduction de 10% de ses financements dans le secteur de la production de pétrole et de gaz à horizon 2025.** Cette réduction surperforme très largement le scénario SDS de l'AIE. De plus, cet engagement, aujourd'hui fondé sur les expositions de crédit, sera progressivement complété par d'autres outils de mesure et de pilotage, comme les émissions de CO<sub>2</sub>, et par d'autres critères.

**D'ici 2025, un dialogue en profondeur sera engagé avec les clients producteurs d'hydrocarbures afin de les accompagner vers des activités moins émettrices en gaz à effet de serre, à travers par exemple l'amélioration de leurs processus industriels, le développement de procédés de stockage de carbone et des énergies renouvelables. Le secteur est aujourd'hui en pleine mutation et nous souhaitons encourager les engagements climatiques des acteurs de ce secteur tout en les incitant à accélérer leur transition.**

Il s'agit en effet d'un processus de transformation en profondeur : le portefeuille de crédits d'une banque et les émissions de gaz à effet de serre associées sont le reflet de l'activité de ses clients. Afin de jouer un rôle d'accélérateur pour la transition écologique et de réorienter les flux financiers vers des activités bas-carbone sans paralyser l'économie, les banques doivent faire évoluer leur dialogue avec les clients mais également leurs outils de mesure, leurs processus et critères de décision, leurs bases de données et leurs chaînes informatiques, ainsi que les compétences de leurs collaborateurs.

#### **4<sup>EME</sup> THEME : SANCTUARISER L'ARCTIQUE**

##### **4<sup>ème</sup> série de questions :**

**→ *Étant donné la fragilité des écosystèmes uniques au monde qu'abrite l'Arctique, vous engagez-vous à protéger la zone en adoptant la définition du Arctic Monitoring et Assessment Programme du Conseil de l'Arctique ?***

**→ *Vous engagez-vous à conditionner vos soutiens aux entreprises à leur retrait total de l'Arctique, que ce soit sur des projets pétroliers ou gaziers ?***

##### **Réponse du Conseil d'Administration aux questions 1 et 2 :**

En ligne avec sa politique sectorielle [« Pétrole et Gaz non conventionnels »](#), BNP Paribas exclut depuis fin 2017 de ses financements les projets de pétrole et de gaz en Arctique offshore (cf. page 4). De plus, en décembre 2020, BNP Paribas a étendu cette exclusion sur la partie terrestre à tous les projets de pétrole et de gaz localisés sur l'Arctic National Wildlife Refuge.

De nombreuses définitions de la région Arctique ont émergé depuis la date de cette politique, qui sont fondées sur des méthodologies différentes et n'ont pas encore fait consensus. BNP Paribas n'est pas opposé par principe à l'adoption de définitions alternatives mais celles-ci devraient avant tout faire l'objet d'une concertation collective, afin que les banques internationales et autres acteurs financiers puissent s'aligner sur la même définition en vue de fournir des engagements comparables.

#### **5<sup>EME</sup> THEME : VOTER CONTRE LE PLAN CLIMAT(ICIDE) DE TOTAL**

---

##### **5<sup>ème</sup> question :**

**→ *Comptez-vous voter contre la stratégie « climat » de Total soumise au vote des actionnaires du groupe en amont de son assemblée générale 2021 ?***

##### **Réponse du Conseil d'Administration :**

BNP Paribas Asset Management ne communique pas ses intentions de vote en amont des assemblées générales.

## 6<sup>EME</sup> THEME : SE RETIRER DES DEVELOPPEMENTS GAZIERS AU MOZAMBIQUE

### 6<sup>ème</sup> série de questions :

→ *Ce contexte a-t-il provoqué des impacts sur le projet Coral South FLNG ? Est-il encore en cours de développement, ou est-il suspendu ou connaît-il des retards ?*

→ *Vous engagez-vous à ne soutenir aucun nouveau projet de développement gazier au Mozambique ?*

→ *Avez-vous été approché pour le financement du projet Rovuma LNG d'Exxon Mobil ? Et vous engagez-vous à ne pas le soutenir ?*

### Réponse du Conseil d'Administration aux questions 1 à 3 :

Nous n'avons pas de commentaire particulier à apporter sur le projet Coral South FLNG eu égard au contexte que vous mentionnez (accaparement de terres, perte d'accès aux moyens de subsistance par les habitants, violations des droits humains, actes de violences perpétrés à l'encontre des civils, aggravation du conflit...) et vous invitons à vous rapprocher des sponsors du projet pour connaître son état d'avancement.

En ce qui concerne les projets gaziers au Mozambique, conformément aux principes du Groupe, ils sont revus et évalués dans le cadre des principes de l'Equateur dont nous sommes signataires ainsi que selon notre politique de crédit, qui exige des due diligences renforcées pour les grands projets énergétiques ou d'infrastructure, notamment lorsque ceux-ci sont susceptibles d'induire des risques pour les communautés locales ou la biodiversité.

De plus, BNP Paribas ne s'engage sur ce type de projets qu'avec des majors du secteur, qui ont la capacité de mettre en œuvre les meilleures pratiques en particulier en termes de maîtrise de l'extraction en eaux profondes, minimisant par conséquent les risques sur l'environnement d'opérer en milieu marin, et une grande expérience dans la gestion des communautés.

Nous pouvons vous confirmer que la situation spécifique au Mozambique fait l'objet d'une attention particulière au-delà des problématiques sociales et environnementales spécifiques à ces projets. Il est à noter que les déstabilisations régionales que vous évoquez ont des causes multiples, qui ne sauraient se résumer aux seuls investissements gaziers.

## 7<sup>EME</sup> THEME : RENFORCER VOTRE POLITIQUE D'EXCLUSION SUR LA DEFORESTATION LIEE AU SOJA IMPORTEE

### 7<sup>ème</sup> question :

→ *Pouvez-vous vous engager à suspendre tout soutien aux négociants qui ne s'engageraient d'ici la fin de l'année 2021 à respecter la cut-off date de janvier 2020 au plus tard d'ici 2023 ?*

### Réponse du Conseil d'Administration :

BNP Paribas prend toute la mesure des enjeux de la déforestation dans le monde, et du caractère prioritaire de la lutte contre la déforestation pour préserver la biodiversité et lutter contre le changement climatique. C'est pourquoi, considérant les causes majeures de déforestation que représentent la culture du soja et l'élevage de bœuf au Brésil, **BNP Paribas a adopté de nouveaux critères de financement et d'investissement en février 2021 à l'égard des producteurs, conditionneurs de viande et négociants dans la chaîne de valeur du soja et du bœuf.**

En ligne avec ces nouveaux engagements, retranscrits dans la [politique sectorielle « Agriculture »](#) (révisée et publiée en avril 2021) :

- BNP Paribas ne fournit plus de produits ou services financiers qu'aux entreprises ayant **une stratégie visant à atteindre zéro déforestation dans leurs chaînes de production et d'approvisionnement d'ici 2025** au plus tard.
- BNP Paribas exclut les clients produisant ou achetant du bœuf ou du soja issus de **terres défrichées ou converties après 2008 en Amazonie**. Les clients doivent donc impérativement appliquer cette date butoir (cut-off date) qui avait été fixée à l'année 2008 en Amazonie, conformément à la réglementation et aux accords sectoriels.
- BNP Paribas incite ses clients à ne pas produire ni acheter de bœuf ou de soja issus de **terres défrichées ou converties dans le Cerrado après le 1er janvier 2020**, conformément aux normes mondiales.
- Pour tous ses clients, BNP Paribas exige une **traçabilité complète des filières bœuf et soja (directe et indirecte) d'ici 2025**.

**BNP Paribas est à ce jour la seule banque internationale à avoir adopté des critères spécifiques aux secteurs du soja et du bœuf pour lutter contre la déforestation en Amazonie et au Cerrado. Les outils et les cadres de reporting sont en amélioration rapide et BNP Paribas en tiendra compte dans l'évolution de sa politique.**

Dans ce contexte, afin de pouvoir engager efficacement les négociants de soja et de bœuf issus de ces régions, il est urgent que toutes les parties prenantes ayant un pouvoir d'influence, y compris les banques, adoptent également des engagements de ce type pour donner la priorité aux stratégies d'utilisation des terres qui concilient zéro déforestation, production durable et impact social positif.

## 8<sup>EME</sup> THEME : CESSER TOUS SOUTIENS AUX FORAGES PETROLIERS EN AMAZONIE

---

### 8<sup>ème</sup> série de questions :

→ *Quand comptez-vous publier une politique articulant votre engagement à ne plus soutenir l'extraction pétrolière en Amazonie?*

→ *Vous engagez-vous à sanctuariser l'Amazonie et à mettre un terme à tous soutiens aux entreprises directement impliquées dans ces forages pétroliers puis aux entreprises qui continueraient d'acheter du pétrole amazonien au-delà de 2021 (comme Chevron, Valero, ExxonMobil, Marathon, PBF Energy, and Phillips 66)?*

### Réponse du Conseil d'Administration aux questions 1 à 2 :

En décembre 2020, considérant la région des Amazon Sacred Headwaters comme une zone hautement sensible pour le climat et la biodiversité, BNP Paribas a pris la décision d'exclure de ses activités de trading les exports de pétrole par voie maritime à partir de la région d'Esmeraldas en Equateur, avec effet immédiat.

**BNP Paribas compte aujourd'hui parmi les trois seules banques internationales à avoir pris un engagement relatif au pétrole issu de cette région extrêmement sensible.**

De plus, BNP Paribas travaille activement à l'alignement climatique de ses portefeuilles de crédits dans le cadre de la méthodologie PACTA et de son adhésion récente à la Net-Zero Banking Alliance. En ce qui concerne les secteurs les plus émetteurs, y compris le pétrole et le gaz, BNP Paribas fait le choix d'une trajectoire plus ambitieuse que celle du scénario Sustainable Development (SDS) de l'Agence Internationale de l'Énergie, laquelle est alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Dans ce cadre, son engagement de réduction, aujourd'hui fondé sur les expositions de crédit (-10% de ses expositions de crédit à l'exploration-production de pétrole et de gaz d'ici 2025), sera progressivement complété par d'autres outils de mesure et de pilotage, comme les émissions de CO<sub>2</sub>, et par d'autres critères qui pourraient notamment intégrer la dimension de zones à forte sensibilité pour la biodiversité et le climat. En parallèle, BNP Paribas poursuivra son dialogue avec les entreprises actives dans ces secteurs.